

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 FÉVRIER 2026

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas, M. MENUET Frédéric, M. ORAIN Patrice.

Absents excusés : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 8 janvier 2026. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Présentation Canto : nouveau projet pour 2026

L'association s'est déplacée pour faire la présentation du nouveau projet jeunesse 2026-2027 Animation « Aller vers »

La présentation est annexée au compte rendu. Elle complète la demande de subvention qui sera étudiée le mois prochain par le conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie l'association pour son déplacement et son temps.

2) Délibération : Avis sur le projet de SCoT Pays de l'Anjou Bleu arrêté

Monsieur BRILLET Martial, maire, expose :

Le Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale (SCoT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement à une échelle supra communale pour les 20 prochaines années.

Le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Segréen a prescrit la révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu le 19 avril 2023, fixé les objectifs poursuivis et approuvé les modalités de concertation. Le comité syndical du PETR du Segréen a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de SCoT Pays de l'Anjou bleu le 21 janvier 2026.

La révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu a pour objectif principal d'approfondir et d'adapter les orientations stratégiques inscrites dans le document approuvé en 2017. La révision a vocation à réfléchir à l'horizon 2045 et à enrichir les objectifs initiaux du PADD avec les nouveaux documents supra (loi ELAN, Climat et Résilience, SRADDET, SDAGE-SAGE(s), etc.). Le SCoT se projetant nécessairement sur 20 ans, le projet vise un horizon 2045.

Le SCoT révisé prend la forme d'un SCoT modernisé conformément aux ordonnances de 2020 ; il se compose d'un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), d'un Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) et d'un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), ainsi que d'annexes qui intègrent notamment les diagnostics socio-économiques et territoriaux, l'état initial de l'environnement et l'évaluation environnementale intégrant la justification des choix ainsi qu'un résumé non technique.

Conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme, le projet de SCoT est transmis pour avis aux communes et groupements de communes membres de l'établissement public porteur du SCoT, en l'occurrence le PETR du Segréen. L'article R. 143-4 du Code de l'urbanisme stipule que les personnes et les commissions consultées en application de l'article L. 143-20 ont 3 mois pour rendre leur avis et qu'à défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 141-1 et suivants, L. 143-1 et suivants, L. 103-1 et suivants, R. 141-1 et suivant ;

Vu les statuts du PETR du Segréen ;

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;

Vu l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et ses décrets d'application ;

Vue la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu la délibération du 19 avril 2023 décidant de prescrire la révision du SCoT Pays de l'Anjou bleu et définissant les modalités de la concertation ainsi que les objectifs poursuivis ;

Vu la délibération du 17 septembre 2025 relative au débat sur les orientations du PAS ;

Vu la délibération du 21 janvier 2026 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCoT Pays de l'Anjou ;

Vu le projet de SCoT et le bilan de la concertation arrêtés ;

En accord avec le conseil municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal ;

FORMULE un avis FAVORABLE sur le projet de SCoT Pays de l'Anjou bleu ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Mme la Présidente du PETR du Segréen ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) **Délibération : Attributions de compensation provisoires 2026**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des Communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Le Conseil de Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, par délibération du 20 janvier 2026 a approuvé de conserver les mêmes montants provisoires que pour l'année 2025, aucun transfert de charges n'étant intervenu.

Rappel des Attributions provisoires

| Communes | Montant des A.C. versées par les communes à A.B.C. | Montant des A.C. reversées par A.B.C aux communes |
|-----------------------------|---|--|
| Angrie | | 85 963,44 |
| Armaillé | 738,12 | |
| Bouillé-Ménard | 17 173,62 | |
| Bourg-l'Evêque | 6 227,59 | |
| Candé | | 711 627,43 |
| Carbay | 3 393,56 | |
| Challain-la-Potherie | | 67 812,56 |
| Chazé-sur-Argos | | 17 325,40 |
| Loiré | | 544,09 |
| Ombree d'Anjou | | 1 744 572,61 |
| Segré-en-Anjou Bleu | | 5 198 796,64 |

Montants exprimés en €

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation concernant la Commune pour l'année 2026, tel que mentionné dans le tableau présenté ci-avant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté, modifié en dernier lieu par [arrêté préfectoral n° DRCL/BI/2018-002 du 3 janvier 2018](#) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Anjou Bleu Communauté en date du 20 janvier 2026, approuvant le montant des attributions de compensation provisoires au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE

- d'approuver le montant de l'attribution de compensation provisoire pour la Commune de CARBAY d'un montant de **3 393,56 €** au titre de l'année 2026, versée par la Commune de CARBAY à la Communauté de communes Anjou Bleu Communauté.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Précise que :

- La dépense correspondante sera inscrite au budget 2026, chapitre 014, fonction 739211 ;
- La délibération est valable pour le montant des attributions définitives s'il n'y a pas de changement de montant ;
- Les attributions de compensation seront versées mensuellement.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Délibération : Tarifs des locations de salle 2026

Cette délibération annule et remplace la délibération du 11 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose de revoir, comme chaque année, les tarifs de location de la salle communale. Pour rappel les tarifs de l'année 2025 étaient les suivants :

| | |
|---|---------|
| Location pour une soirée (de 19h à 1h) | 60 € |
| Location de salle pour une journée (9h à 1h) | 80 € |
| Location de salle pour le midi (9h à 19h) | 60 € |
| Réunion professionnelle ou familiale (après-midi ou soir) | 30 € |
| Vin d'honneur personnes extérieures | 30 € |
| Forfait week-end | 120 € |
| Vin d'honneur pour les habitants de CARBAY | GRATUIT |
| Supplément chauffage (par jour) | 15 € |
| Location de vaisselle | 10 € |
| Forfait salle non-nettoyée | 50 € |
| Caution | 400 € |
| Casse..... | 3€ |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, modifient les tarifs à la hausse en raison des travaux réalisés en 2025. Ils se réservent la possibilité de les augmenter après les travaux. Les tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

| Tarif commune | Tarif hors commune |
|---------------|--------------------|
|---------------|--------------------|

| | | |
|---|---------|-------|
| Location journée | 100 € | 120 € |
| Location week-end | 150 € | 180 € |
| Réunion professionnelle (sans cuisine) | 30 € | 40 € |
| Vin d'honneur pour les habitants de Carbay | GRATUIT | 40 € |
| Supplément chauffage (par jour) | 20 € | 20 € |
| Location de vaisselle | 25 € | 25 € |
| Forfait salle non-nettoyée Ou non satisfaisant (incluant le tri des déchets) | 150 € | 150 € |
| Caution | 1000 € | 1000€ |
| Casse (par article) | 3 € | 3 € |

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Questions diverses

✓ Fondation du patrimoine

Monsieur le Maire rappelle aux élus que deux devis ont été transmis à la fondation du patrimoine, un premier devis de l'entreprise Bodet pour l'électrification et la sécurisation de la cloche pour un montant de 4085 € HT et un second devis pour le remplacement d'une porte située à l'arrière de l'église de la SARL Ca2 Menuisiers pour un montant de 921,60 € HT. Les devis sont en cours de validation par la fondation du Patrimoine. S'ils sont acceptés, il resterait un reliquat de quelques centaines d'euros. Monsieur le Maire propose de transférer le solde éventuel sur un autre projet du secteur.

Le conseil municipal valide à l'unanimité de verser l'éventuel reliquat au projet de l'église de la madeleine à Ombrée d'Anjou.

✓ Cimetière

Monsieur le Maire propose une nouvelle organisation dans l'attribution des concessions. Il est proposé d'attribuer des concessions sur la partie nord du cimetière, un rang sur deux. Entre les rangs, il est proposé un engazonnement pour faciliter l'entretien.

✓ Rencontre de Monsieur le Maire avec l'APE

Monsieur le Maire a participé à une réunion avec les membres de l'APE. Une demande a été formulée par les parents, ils souhaitent qu'à partir de 2026 la mairie prenne en charge les entrées de piscine en plus du transport. Jusqu'ici la mairie prenait en charge uniquement le transport et l'APE les entrées. Par contre, ils prendront en charge les sorties facultatives incluant le transport.

✓ Tenue des bureaux de vote des 15 et 22 mars 2026

Le tableau des permanences a été complété par les élus.

✓ **Plan aménagement paysager devant la mairie**

Monsieur BRUAND Joël informe le conseil qu'il présentera une proposition de plan d'aménagement lors du prochain conseil municipal.

✓ **Meubles de cuisine**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société qui a installé la cuisine de la salle communale est intervenue pour faire un nettoyage des meubles inox en raison de traces de rouille. Cette intervention a permis de résoudre la problématique.

Monsieur BOUILLÉ demande si un coffrage est bien prévu sous le chauffe-eau. La mairie est toujours en attente de l'intervention du plaquiste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20
Fait à CARBAY, le 10 février 2026

La secrétaire de séance,

Madame Catherine AUDEBERT

| NOM – PRENOM | SIGNATURE |
|--------------------|-----------|
| BRILLET Martial | |
| AUDEBERT Catherine | |
| BRUAND Joël | |
| ORAIN Patrice | |
| LAMBERT Viviane | |
| BOUILLE Lionel | |
| BOURGEAIS Fanny | |
| GAUDIN Pascal | |
| MENUET Frédéric | |
| MACE Nicolas | |